

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.04.2024

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 02.02.2024

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

· **Nom du produit** SPRAY WAX

· **Code du produit** 86637

· **UFI:** T5XQ-V7CQ-N006-HS5H

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

· **Emploi de la substance / de la préparation**

Apprêt lustre

Polishing compound

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· **Producteur/fournisseur :**

KENT France SAS

29 RUE CHARLES EDOUARD JEANNERET

TECHNOPARC

78300 POISSY

Tel: 01 82 03 02 15 Heures de bureau, de 08.00 à 17.00

Fax: 01.82.03.02.82

SDS@kenteurope.com

· **1.4 Numéro d'appel d'urgence** Centre anti-poison 24 heures le numéro de téléphone d'urgence ORFILA (INRS):+ 33 (0)1 45 42 59 59

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS02 flamme

Aerosol 1 H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

· **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· **Pictogrammes de danger**



GHS02

· **Mention d'avertissement** Danger

· **Mentions de danger**

H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

· **Conseils de prudence**

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

(suite page 2)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.04.2024

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 02.02.2024

### Nom du produit SPRAY WAX

(suite de la page 1)

- **2.3 Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Mélanges

- **Description :** Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

#### Composants contribuant aux dangers:

CAS: 106-97-8 EINECS: 203-448-7	butane (contient < 0.1 % 1,3-butadiène (203-450-8)) ⚠ Flam. Gas 1A, H220 Note: C	10-25%
CAS: 64742-48-9 Numéro CE: 919-857-5 Reg.nr.: 01-2119463258-33	Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ Asp. Tox. 1, H304; ⚠ STOT SE 3, H336 Note: P	10-25%
CAS: 7632-00-0 EINECS: 231-555-9 Reg.nr.: 01-2119471836-27	nitrite de sodium ⚠ Ox. Sol. 3, H272; ⚠ Acute Tox. 3, H301; ⚠ Aquatic Acute 1, H400	<1%
CAS: 68439-49-6 Polymer	Alcools, C16-18, éthoxylés ⚠ Aquatic Acute 1, H400; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Eye Irrit. 2, H319; Aquatic Chronic 3, H412	<1%

- **Indications complémentaires :** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des mesures de premiers secours

- **après inhalation :** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **après contact avec la peau :**  
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.  
En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- **après contact avec les yeux :** Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.
- **après ingestion :** Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**  
Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

##### Moyens d'extinction:

Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.  
CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou brouillard d'eau. Combattre les foyers importants par de brouillard d'eau ou de la mousse résistant à l'alcool.

- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

##### Équipement spécial de sécurité :

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie  
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** Aucune mesure particulière n'est requise.

(suite page 3)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.04.2024

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 02.02.2024

### Nom du produit SPRAY WAX

(suite de la page 2)

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

#### Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.

Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C (due p.ex. à des lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.

Ne pas pulvériser vers une flamme ou un corps incandescent.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

##### Stockage :

##### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Respecter les prescriptions légales sur le stockage d'emballages à air comprimé.

##### Indications concernant le stockage commun : non nécessaire

##### Autres indications sur les conditions de stockage : Stocker au frais et au sec dans des fûts métalliques bien fermés

##### Classe de stockage : 2 B

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

##### DNEL

##### 64742-48-9 Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques

Dermique Long terme systémique 208 mg/kg bw/day (Travailleur)

Inhalatoire Long terme systémique 871 mg/m<sup>3</sup> (Travailleur)

##### 84-66-2 phtalate de diéthyle

Dermique Long terme systémique 15 mg/kg bw/day (Travailleur)

Inhalatoire Long terme systémique 10,56 mg/m<sup>3</sup> (Travailleur)

##### 102-71-6 triéthanolamine

Dermique Long terme systémique 6,3 mg/m<sup>3</sup> (Travailleur)Inhalatoire Long terme systémique 5 mg/m<sup>3</sup> (Travailleur)Long terme local 5 mg/m<sup>3</sup> (Travailleur)

##### 7632-00-0 nitrite de sodium

Inhalatoire Long terme systémique 2 mg/m<sup>3</sup> (Travailleur)Aiguë systémique 2 mg/m<sup>3</sup> (Travailleur)

##### PNEC

##### 84-66-2 phtalate de diéthyle

PNEC 0,012 mg/l (Aqua (eau douce))

0,12 mg/l (Aqua (intermittent))

0,137 mg/kg (Sédiments d'eau douce)

0,0137 mg/kg (Sédiments de l'eau de mer)

2 mg/l (Station d'épuration)

0,137 mg/kg (Sol)

(suite page 4)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.04.2024

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 02.02.2024

### Nom du produit SPRAY WAX

(suite de la page 3)

<b>102-71-6 triéthanolamine</b>	
PNEC	0,32 mg/l (Aqua (eau douce)) 0,032 mg/l (Aqua (marine)) 1,7 mg/kg (Sédiments d'eau douce) 0,17 mg/kg (Sédiments de l'eau de mer) 10 mg/ml (Station d'épuration) 0,151 mg/kg (Sol)
<b>71902-01-7 Sorbitan, isoocetadecanoate</b>	
PNEC	0,32 mg/l (Aqua (eau douce)) 0,032 mg/l (Aqua (marine)) 1,141 mg/kg (Sédiments d'eau douce) 1,141 mg/kg (Sédiments de l'eau de mer)
<b>7632-00-0 nitrite de sodium</b>	
PNEC	0,005 mg/ml (Aqua (eau douce)) 0,006 mg/ml (Aqua (marine)) 0,019 mg/kg (Sédiments d'eau douce) 0,022 mg/kg (Sédiments de l'eau de mer) 21 mg/l (Station d'épuration) 0,001 mg/kg (Sol)

· **Indications complémentaires** : Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

#### · 8.2 Contrôles de l'exposition

- **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.
- **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène** : Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
- **Protection respiratoire** : Uniquement pour le travail au pistolet sans aspiration suffisante.
- **Protection des mains** :



Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

#### · **Matériau des gants**

Tous gants de protection chimique certifiés selon la norme EN 374

Caoutchouc nitrile

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

#### · **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Valeur pour la perméabilité: taux 6 > 480 minutes.

#### · **Protection des yeux/du visage**



Lunettes de protection.

FR

(suite page 5)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.04.2024

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 02.02.2024

**Nom du produit SPRAY WAX**

(suite de la page 4)

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

##### · Indications générales.

· <b>État physique</b>	Aérosol
· <b>Couleur :</b>	blanchâtre
· <b>Odeur :</b>	caractéristique
· <b>Seuil olfactif:</b>	Non déterminé.
· <b>Point de fusion :</b>	non déterminé
· <b>Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	non applicable, s'agissant d'un aérosol
· <b>Inflammabilité</b>	Non applicable.
· <b>Limites inférieure et supérieure d'explosion</b>	
· <b>inférieure :</b>	1,4 Vol %
· <b>supérieure :</b>	10,9 Vol %
· <b>Point d'éclair :</b>	non applicable, s'agissant d'un aérosol
· <b>Température d'inflammation :</b>	365 °C
· <b>Température de décomposition :</b>	Non déterminé.
· <b>pH</b>	Le mélange n'est pas soluble (dans l'eau).
· <b>Viscosité :</b>	
· <b>Viscosité cinématique</b>	Non déterminé.
· <b>dynamique :</b>	Non déterminé.
· <b>Solubilité</b>	
· <b>l'eau :</b>	non ou peu miscible
· <b>Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)</b>	Non déterminé.
· <b>Pression de vapeur à 20 °C:</b>	1 hPa
· <b>Densité et/ou densité relative</b>	
· <b>Densité :</b>	non déterminée
· <b>Densité relative.</b>	Non déterminé.
· <b>Densité de vapeur:</b>	Non déterminé.

#### · 9.2 Autres informations

· <b>Aspect:</b>	
· <b>Forme :</b>	Aérosol
· <b>Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.</b>	
· <b>Température d'auto-inflammation</b>	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· <b>Danger d'explosion :</b>	Non déterminé.
· <b>Teneur en solvants :</b>	
· <b>solvants organiques</b>	298 g/l VOC
· <b>Modification d'état</b>	
· <b>Vitesse d'évaporation.</b>	Non applicable.

#### · Informations concernant les classes de danger physique

· <b>Substances et mélanges explosibles</b>	néant
· <b>Gaz inflammables</b>	néant
· <b>Aérosols</b>	Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
· <b>Gaz comburants</b>	néant
· <b>Gaz sous pression</b>	néant
· <b>Liquides inflammables</b>	néant
· <b>Matières solides inflammables</b>	néant
· <b>Substances et mélanges autoréactifs</b>	néant
· <b>Liquides pyrophoriques</b>	néant
· <b>Matières solides pyrophoriques</b>	néant
· <b>Matières et mélanges auto-échauffants</b>	néant
· <b>Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau</b>	néant

(suite page 6)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.04.2024

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 02.02.2024

### Nom du produit SPRAY WAX

(suite de la page 5)

· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter** : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles**: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux**: Pas de produits de décomposition dangereux connus

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### · Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

##### ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA))

Oral	LD50	11.304 mg/kg
------	------	--------------

##### 106-97-8 butane (contient < 0.1 % 1,3-butadiène (203-450-8))

Inhalatoire	LC50 (4 hr)	658 mg/l (rat)
	ErC 50	19,37 mg/l (Algues) (96 hr)

##### 64742-48-9 Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques

Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>3.000 mg/kg (Lapin)

##### 84-66-2 phtalate de diéthyle

Oral	LD50	8.600 mg/kg (rat)
------	------	-------------------

##### 101-84-8 oxyde de diphenyle

Oral	LD50	3.370 mg/kg (rat)
------	------	-------------------

##### 7632-00-0 nitrite de sodium

Oral	LD50	100 mg/kg (ATE)
------	------	-----------------

##### 68439-49-6 Alcools, C16-18, éthoxylés

Oral	LD50	500 mg/kg (ATE)
------	------	-----------------

- **de la peau** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **des yeux** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 7)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.04.2024

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 02.02.2024

### Nom du produit SPRAY WAX

(suite de la page 6)

#### 11.2 Informations sur les autres dangers

##### Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1 Toxicité

##### Toxicité aquatique :

##### 106-97-8 butane (contient < 0.1 % 1,3-butadiène (203-450-8))

EC50 (48 hr) 69,43 mg/l (Daphnie magna)

LC50 (96 hr) 49,9 mg/l (Poisson)

##### 64742-48-9 Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques

EL50 (72 hr) &gt;1.000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)

ELO (48 hr) 1.000 mg/l (Daphnie magna)

LL50 (96 hr) &gt;1.000 mg/l (Oncorhynchus mykiss)

NOELR 100 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (72 hrs)

##### 84-66-2 phtalate de diéthyle

NOEC (48 hr) 0,0012 (Aqua (marine))

12.2 **Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 **Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 **Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

#### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

#### 12.7 Autres effets néfastes

##### Autres indications écologiques :

##### Indications générales :

Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (Classification propre) : très polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation, même pas en petite quantité.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minime dans le sous-sol.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation : Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

##### Catalogue européen des déchets

HP3 Inflammable

##### Emballages non nettoyés :

Recommandation : Evacuation conformément aux prescriptions légales.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR, IMDG, IATA

UN1950

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR

1950 AÉROSOLS

IMDG

AEROSOLS

(suite page 8)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.04.2024

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 02.02.2024

**Nom du produit SPRAY WAX**

(suite de la page 7)

· <b>IATA</b>	AEROSOLS, <i>flammable</i>
· <b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	
· <b>ADR</b>	
	
· <b>Classe</b>	2 5F Gaz.
· <b>Étiquette</b>	2.1
· <b>IMDG, IATA</b>	
	
· <b>Class</b>	2.1 Gaz.
· <b>Label</b>	2.1
· <b>14.4 Groupe d'emballage</b>	
· <b>ADR, IMDG, IATA</b>	<i>néant</i>
· <b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	<i>Non applicable.</i>
· <b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	<i>Attention: Gaz.</i>
· <b>Indice Kemler :</b>	-
· <b>No EMS :</b>	F-D,S-U
· <b>Segregation groups</b>	(SGG12) Nitrites and their mixtures
· <b>Stowage Code</b>	SW1 Protégé des sources de chaleur SW22 Pour les aérosols avec une capacité maximale de 1 litre: Catégorie A. Pour les aérosols avec une capacité supérieure à 1 litre: Catégorie B. Pour les aérosols DÉCHETS: Catégorie C, des locaux d'habitation.
· <b>Segregation Code</b>	SG69 Pour les aérosols avec une capacité maximale de 1 litre: Séparation des matières comme pour la classe 9. Stow "séparé de« classe 1 sauf pour la division 1.4. Pour les aérosols avec une capacité supérieure à 1 litre: Séparation des matières comme pour la subdivision appropriée de la classe 2. Pour les aérosols déchets: Séparation des matières comme pour subdivision appropriée de la classe 2.
· <b>14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI</b>	<i>Non applicable.</i>
· <b>Indications complémentaires de transport :</b>	
· <b>ADR</b>	
· <b>Quantités limitées (LQ)</b>	1L
· <b>Quantités exceptées (EQ)</b>	Code: E0 Non autorisé en tant que quantité exceptée
· <b>Catégorie de transport</b>	2
· <b>Code de restriction en tunnels</b>	D
· <b>IMDG</b>	
· <b>Limited quantities (LQ)</b>	1L
· <b>Excepted quantities (EQ)</b>	Code: E0 Non autorisé en quantités exceptées
· <b>"Règlement type" de l'ONU:</b>	UN 1950 AÉROSOLS, 2.1

FR

(suite page 9)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.04.2024

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 02.02.2024

Nom du produit **SPRAY WAX**

(suite de la page 8)

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- Catégorie SEVESO P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 150 t
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t
- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

#### · Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

#### · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

#### · Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

#### · Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT

Aucun des composants n'est compris.

#### · Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

#### · Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

#### · Prescriptions nationales :

Tableau 84 des maladies professionnelles : " Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel."

#### · Directives techniques air :

Classe	Part en %
NK	17,0

- Classe de pollution des eaux : Classe de danger pour l'eau 3 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 3) : très polluant
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

#### · Phrases importantes

- H220 Gaz extrêmement inflammable.
- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H272 Peut aggraver un incendie; comburant.
- H301 Toxique en cas d'ingestion.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### · Service établissant la fiche technique : Service protection de l'environnement

#### · Date de la version précédente: 11.01.2024

#### · Numéro de la version précédente: 5

#### · Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route  
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
 IATA: International Air Transport Association  
 GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

(suite page 10)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.04.2024

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 02.02.2024

### Nom du produit SPRAY WAX

(suite de la page 9)

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances  
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)  
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)  
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)  
LC50: Lethal concentration, 50 percent  
LD50: Lethal dose, 50 percent  
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic  
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative  
ATE: Acute toxicity estimate values (ETA) Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë  
Flam. Gas 1A: Gaz inflammables – Catégorie 1A  
Aerosol 1: Aérosols – Catégorie 1  
: Aérosols – Catégorie 3  
Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3  
Ox. Sol. 3: Matières solides comburantes – Catégorie 3  
Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3  
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4  
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2  
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3  
Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1  
Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1  
Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

**\* Données modifiées par rapport à la version précédente \***

FR